



Challenge Club 2020

Règlement

1. Le challenge est ouvert à tous les licenciés du Club à partir de la catégorie Benjamin.
2. Les épreuves concernées sont les courses enchainées telles que définies dans la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon : Triathlon, Duathlon, Aquathlon, Bike & Run, Cross Triathlon, Cross Duathlon, SwimBike, Vétathlon/ Cyclathlon, Triathlon des Neiges, Duathlon des neiges.
3. Les courses retenues pour le classement du challenge club seront celles sur lesquelles se présentent au départ un nombre minimal de licenciés du BBT : 5 personnes sur formats XS, S, M et 3 sur L et XL
4. Les personnes souhaitant participer au challenge doivent impérativement préciser le nom du club BOURG EN BRESSE TRIATHLON lors de l'inscription, et porter une tenue club lors de l'épreuve.
5. Sous réserve du nombre minimal de participants précisé ci-dessus, chaque concourant se verra attribuer des points à l'issue de la course de la façon suivante : 20 points pour le 1^{er} de l'épreuve, 19 pour le second et ainsi de suite. Un coefficient sera ensuite appliqué selon le format de la course : 1 sur XS, 1,5 sur le S, 2 sur le M, 3 sur L, 4 sur XL
6. La communication des résultats est à la charge des participants. Seuls les résultats qui auront été communiqués à l'administrateur du challenge seront pris en compte dans le classement.
7. Le classement provisoire sera mis à jour et communiqué régulièrement sur les différents sites du club.
8. Le classement final sera communiqué au plus tard lors de l'assemblée générale du club en fin d'année.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter l'administrateur du challenge : frederic.geffraye@free.fr